



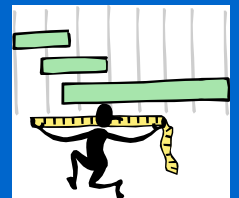
Le rôle de l'infirmier inspecteur



Jacques MOYAUX
Infirmier-Inspecteur
Service public de Wallonie

Institutions visitées

- Hôpitaux universitaires
- Hôpitaux généraux
- Hôpitaux mono spécialisés
- Hôpitaux psychiatriques
- Initiatives d'habitations protégées
- Maisons de soins psychiatriques
- TMS



L'hôpital

- Est un condensé fédéral/régional/local de relations de pouvoir

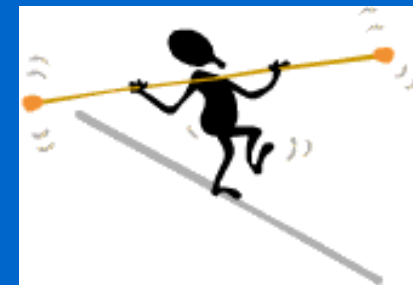
politique: privé/public, ...

financier: subsides, BMF, honoraires, ...

administratif: fusions, statuts, ...

personnel: infirmiers, médecins, ...

.....



Inspecteurs

- Médecins/infirmiers
- Officiers de police judiciaire: agents assermentés
 - Constatations = preuves
 - Libre accès aux établissements
 - Demande de documents
 - Collaboration avec d'autres départements



Inspection (audit externe)

- Visites d'agrément

Agrément = autorisation de fonctionnement d'un hôpital/service/fonction/programme/...



Inspection (audit externe)

- Vérification du respect des structures de fonctionnement de l'institution
- Instruction des plaintes (\neq de la médiation hospitalière)



Inspection (audit externe)

-
- Vérifie la structuration des départements infirmier/médical dans l'hôpital
- Vérifie le respect des normes en personnel infirmier/paramédical/soignant (quantitatif, qualitatif, formation, formation continuée)
-



Inspection (audit externe)

- Rôle de vérification de la présence de toutes les structures institutionnelles, afin de garantir la continuité des soins et la qualité des soins



Inspection (audit externe)

- Structures institutionnelles:

Organigrammes conformes

Structuration médicale conforme

Structuration infirmière conforme

Présence des comités obligatoires:

CHH, éthique, transfusion,

.....



Inspection (audit externe)

- Contrôle du respect des normes :

architecturales
organisationnelles
fonctionnelles



Promotion de l'hygiène hospitalière

- Vérification de la présence:
 - d'un médecin-chef
 - d'un chef du département infirmier
 - de l'équipe d'hygiène hospitalière
 - d'un comité d'hygiène hospitalière



Attentes

- Respect des différentes législations

Loi coordonnée des hôpitaux

Art infirmier

Art de guérir

Droits du patient

Autres législations (sociales, travail,...)



Attentes

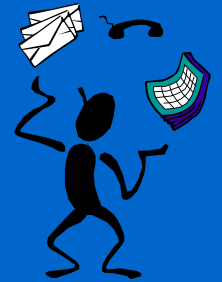
- Collaboration avec les différents responsables

Audit externe participatif
Rôle préventif important
Limiter le rôle répressif



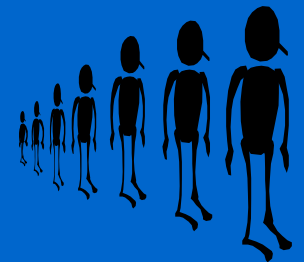
Attentes

- Participation et formalisation des comités et conseils devant se réunir et se concerter au sein de la structure hospitalière
- Respect des quorums de présence de ces différents comités
- Respect des collaborations et conventions
-



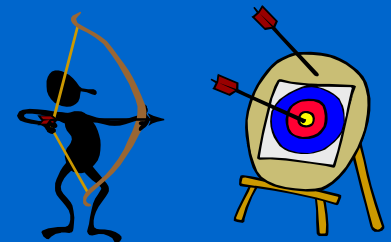
Surveillances

- Visite systématique des services hospitaliers afin de confronter les procédures établies et leur implémentation sur le terrain



Surveillances

- Contrôle effectif des procédures, plans de soins, ordres permanents
- Contrôle du programme opératoire et de la disponibilité des salles/du personnel
- Contrôle du respect des ROI



Surveillances

- Contrôle des qualifications minimales requises du personnel
- Contrôle de la tenue correcte du dossier patient (papier, informatisé)
-





Objectifs

- Interpellation des structures internes pour solutionner les manquements organisationnels constatés
- Suivi des corrections demandées (court, moyen et long termes)



Conclusions

- Le respect de la présence des structures de concertation/audit interne au sein de l'hôpital n'est pas gage de qualité absolue
- Un audit externe complémentaire réalisé par les autorités publiques (régions et communautés) augmente la qualité des soins des hôpitaux



Constatations réalisées

- Absence d'organigramme général validé de l'hôpital
- Non-conformité de l'organigramme général de l'hôpital
- Mauvais positionnement du département infirmier dans l'organigramme général



Constatations réalisées

- Non respect des normes générales de la législation hospitalière (pré requis aux normes spécifiques)
- Confusion entre normes d'agrément et normes de financement
- Insuffisance de matériel dans les unités de soins



Constatations réalisées

- Absence de contrat de travail par rapport aux fonctions exercées
- Absence de convention de collaboration entre l'institution et le prestataire de soins



Constatations réalisées

- Présence de patients non autorisés dans certains services
- Non respect des règles d'hygiène minimales
- Absence de ROI aux BO et BA
- Non respect des ROI des BO et BA
- Présence de personnes non identifiées au BO



Constatations réalisées

- Confusion entre la responsabilité médicale du médecin vis-à-vis du patient et la responsabilité infirmière pour l'exercice de l'art infirmier vis-à-vis de ce même patient



Constatations réalisées

- Engagement de personnel ne possédant pas les qualifications minimales requises vis-à-vis des actes prestés
- Non respect des permanences infirmières dans les services



Constatations réalisées

- Absence/non respect des protocoles/plans de soins et ordres permanents
- Absence de validation conforme/non respect des procédures établies



Constatations réalisées

- Absence de validations médicales des traitements administrés aux patients par le personnel infirmier et soignant
- Absence de prescriptions médicales écrites (ordres médicaux oraux, téléphoniques) non validés ultérieurement



Constatations réalisées

- Non respect des gardes médicales minimales
- Non respect des qualifications minimales requises des responsables du département infirmier , des cadres et du personnel soignant
- Absence de PV des réunions



Constatations réalisées

- Personnel financé par les projets fédéraux occupé à d'autres fonctions
- Exercice illégal de l'Art de guérir structurée, organisée
- Exercice illégal de l'Art infirmier structurée, organisée
- Infirmière hygiéniste en nombre insuffisant



Constatations réalisées

- Non respect des droits du patient
- Présence de médicaments en chambre
- Surveillance (BO, services) des stupéfiants non conforme, en collaboration avec le SPF
- Absence d'autonomie de la pratique infirmière



Constatations réalisées

- Absence de tenue du dossier patient, médical et infirmier
- Absence de tenue de dossiers paramédicaux
-



Coordonnées



J.moyaux@spw.wallonie.be
Tel : 081/32.72.84.